

ECO PRET A TAUX ZERO

Données provisoires dans l'attente de la publication du texte définitif

Objet : prêt finançant le renforcement de l'efficacité énergétique des logements

1. Bénéficiaires :

- a. propriétaires occupants
- b. propriétaires bailleurs (résidence principale)
- c. sans plafond de ressources

2. Logements concernés :

- a. logements achevés avant le 01/01/1990
- b. individuels ou collectifs
- c. 1 prêt par logement maxi

3. Nature des dépenses :

- a. Etudes préalables)
- b. Maitrise d'œuvre)
- c. Matériaux) réalisés par un professionnel
- d. Main d'œuvre)

4. Modalités du prêt :

- a. Taux nominal à 0 %
- b. Durée de remboursement variable de 36 à 120 mois selon les revenus de l'emprunteur

5. Montant du prêt : 3 cas de figure

Cas 1 : bouquet de travaux = combinaison sur :

- ✓ l'isolation thermique des toitures
- ✓ l'isolation thermique des murs
- ✓ l'isolation thermique des parois vitrées
- ✓ remplacement du système de chauffage + / ou une régulation + ventilation
- ✓ système ENR chauffage et ECS

Si bouquet de deux combinaisons : 20.000 €

Si bouquet de trois combinaisons : 30.000 €

Cas 2 : performance énergétique globale : 30.000 €

Cas 3 : travaux d'assainissement non collectif (sans énergie) : 10.000 €

6. Cumul avec crédit d'impôt : Possible jusqu'à fin 2010 (si revenus fiscal de référence < à 45 K€)

7. Pas de garantie de résultats : Obligation de moyens avec les matériaux répondant aux critères de performance.